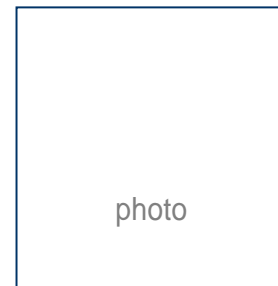




# FICHE D'INSCRIPTION

## Formation générale BAFA du 19 au 26 février 2022



Madame  Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... / ..... / ..... **Attention...il faut avoir 17 ans au 1<sup>er</sup> jour du stage.**

Adresse postale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél fixe:.....Tel portable : .....

Mail (obligatoire):.....

Formation Générale BAFA du 12 au 19 février 2022 à Bellignat

N° d'inscription BAFA obtenu sur [www.bafa-bafd.gouv.fr](http://www.bafa-bafd.gouv.fr)

.....

J'accepte que mes coordonnées soient diffusées pour organiser le co-voiturage avec les autres stagiaires

### Formation organisée à Bellignat

#### STAGIAIRE MAJEUR.E

Autorisation pour la prise de vue et la diffusion d'images photographiques et audiovisuelles. Les CEMÉA seront amenés à prendre des images et des enregistrements dans le cadre de ce stage.

J'autorise  Je n'autorise pas.....  
les CEMÉA à diffuser les images et voix captées me représentant (voir conditions ci-dessous).

#### CONDITIONS D'AUTORISATION POUR LA PRISE DE VUE ET LA DIFFUSION D'IMAGES PHOTOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELLES

- Captation : Image et voix
- Exploitation : Dans le cadre d'une association à but non lucratif d'intérêt public
- Reproduction : Tous supports et formats numériques connus et inconnus à ce jour
- Diffusion : Toute situation liée à l'activité de l'association, en ligne et hors ligne
- Durée d'utilisation des données : Illimitée
- Territoire géographique : Tout territoire lié à l'activité des CEMÉA

#### STAGIAIRE MINEUR.E

Autorisation du représentant légal

Je soussigné.e : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Autorise le/la mineur.e à participer au stage organisé par les CEMÉA. En cas d'urgence, j'autorise qu'il/elle subisse une intervention chirurgicale.

J'autorise  Je n'autorise pas.....  
les CEMÉA à diffuser les images et voix captées représentant le/la mineur.e (voir conditions ci-contre).

À : ..... Le : ..... / ..... / .....

Signature précédée de « lu et approuvé » :

Fait à ....., le.....

Signature du responsable légal du stagiaire, ou du stagiaire majeur

## Modalités d'inscription - stage BAFA

Pour commencer la formation BAFA, vous devez avoir 17 ans au plus tard le premier jour du stage.

Avant toute inscription à un stage de formation générale BAFA vous devez vous enregistrer administrativement sur le site [jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://jeunes.gouv.fr/bafa-bafd). Il vous sera délivré un numéro d'inscription que vous devrez reporter sur votre fiche d'inscription. Sans cette inscription auprès des services du ministère vous ne pourrez pas suivre le cursus de formation.

### Pièces à fournir aux Ceméa pour votre inscription

- cette fiche d'inscription renseignée, contenant votre numéro d'inscription obtenu sur [jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://jeunes.gouv.fr/bafa-bafd)
- le règlement complet du stage **OU** un acompte de 150€ par chèque (à l'ordre des Ceméa), chèques vacances, espèces **OU** une attestation de prise en charge indispensable pour réserver votre place en stage

#### Si vous vous inscrivez en stage d'approfondissement ou en qualification :

- votre certificat de stage pratique, que vous trouverez sur votre espace personnel ([jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://jeunes.gouv.fr/bafa-bafd))
- votre formulaire CERFA de demande d'aide à la formation BAFA (aide de la CNAF). Cette feuille vous a été remise lors de votre stage de formation générale
- si inscription en qualification : document attestant des prérequis en lien avec la qualification choisie (voir sur [cemea-formation.com](http://cemea-formation.com) ou prendre contact avec les Ceméa)

### Paieement de la session

Le montant de la session doit être réglé avant le début du stage. Il est possible d'échelonner le règlement (prendre contact avec les Ceméa). L'effectif des stages étant limité, les inscriptions se font par ordre d'arrivée des fiches d'inscription remplies accompagnées de l'acompte.

Votre convocation vous sera adressée une dizaine de jours avant le début du stage et vous précisera les modalités pratiques (lieu, horaires, matériel à emporter, moyens d'accès, etc).

## Conditions Générales de Vente (CGV)

Les CEMÉA, mouvement d'éducation nouvelle, association d'éducation populaire, et Organisme de Formation à l'animation sont porteurs depuis plus de 70 ans, d'une large expérience sociale et collective. Les CEMÉA sont reconnus d'utilité publique et sont agréés par les ministères de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de l'Action sociale, de la Culture et de la Communication, des Affaires étrangères. Les CEMÉA ont une habilitation nationale à dispenser les formations BAFA et BAFD par le ministère chargé de ces formations.

Afin d'être habilités, les CEMÉA répondent aux 9 critères et les CEMÉA disposent d'un projet éducatif pour leurs formations, d'un réseau d'équipes de formateurs formés et suivis tout au long de l'année, d'un dispositif de suivi et d'accompagnement du Stagiaire. Les CEMÉA appliquent la réglementation en vigueur concernant ces formations.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active [CEMÉA] (ci-après « Organisme de Formation ») consentent au stagiaire (ci-après « Stagiaire ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations des CEMÉA, ci-après le « BAFA ou BAFD ».

La réception du bulletin d'inscription par le Stagiaire et le paiement de la facture émise par l'Organisme de Formation emportent l'adhésion entière et sans réserve du Stagiaire ou de son représentant légal si le Stagiaire est mineur à ces CGV, reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance.

#### 1. Modalités d'inscription

**1.1** À titre préalable, avant toute inscription, que cela soit par courrier ou par Internet sur le site de l'Organisme de Formation, le stagiaire doit s'inscrire aux épreuves du BAFA ou du BAFD sur le site du ministère en charge de ces formations : [jeunes.gouv.fr/bafa-bafd](http://jeunes.gouv.fr/bafa-bafd). Si le stagiaire a commencé le cursus et qu'il souhaite s'inscrire en approfondissement ou perfectionnement, le stagiaire doit également s'inscrire sur le site du ministère. Dans tous les cas, le site du ministère délivrera un numéro d'inscription que le stagiaire devra impérativement reporter sur la fiche d'inscription de l'Organisme de Formation. Sans cette inscription auprès des services du ministère, le stagiaire ne pourra suivre un cursus de formation.

**1.2** Une fois le numéro d'inscription obtenu, le stagiaire doit s'inscrire à la formation BAFA ou BAFD auprès de l'Organisme de Formation :

- Soit par l'envoi par courrier de la fiche d'inscription complétée et signée par le Stagiaire ou son représentant légal, à l'adresse suivante : voir adresse de l'association régionale organisant le stage.
- Soit par Internet à l'adresse suivante : [cemea-formation.com](http://cemea-formation.com)

**1.3** Pour chaque formation dispensée par l'Organisme de Formation, un nombre minimum et maximum de participants est admis. Les inscriptions pour la session cessent d'être retenues quand le nombre optimum est atteint. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets et réglés.

**1.4** Une inscription en surnombre est reportée après accord sur un autre stage, ou si aucun accord n'est trouvé, le dossier est renvoyé au stagiaire.

#### 2. Modalités de formation

**2.1** L'Organisme de Formation est totalement libre d'utiliser les concepts, méthodes et outils pédagogiques de son choix. La forme et le contenu des outils pédagogiques sont prévus par l'Organisme de Formation.

**2.2** L'Organisme de Formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation remise au Stagiaire. La documentation et les annexes documentaires fournies pendant la formation ont pour seul objet de compléter la prestation de formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de Formation sur leur exhaustivité. L'Organisme de Formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la documentation envers le stagiaire postérieurement à la formation.

**2.3** La formation peut être assurée dans les locaux de l'Organisme de Formation ou dans d'autres locaux dans les conditions qu'il détermine. Dans tous les cas, les Stagiaires qui participent à la formation sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché ou mis à disposition dans les locaux.

#### 3. Tarifs et conditions de règlements

**3.1** Les conditions tarifaires des formations BAFA et BAFD figurent sur le catalogue de nos formations ou sur notre site en ligne. Les prix de nos formations sont indiqués TTC sur tous nos supports.

**3.2** Le prix de la formation est payable en totalité avant le début du stage. Les factures sont payables à réception de la facture - ou selon l'échéancier convenu, le cas échéant - par chèque, virement bancaire, chèques vacances ou par carte bancaire (sur le site : [cemea-formation.com](http://cemea-formation.com)). Toute formation commencée est due en totalité.

**3.3** En cas de retard de paiement, l'Organisme de Formation se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le stagiaire puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.